

Conditions générales de vente d'EcoCable Sports SA pour l'attraction « The Spin Cablepark »

1. Offres - Conclusion de contrat :

Tous les contrats et offres portant sur des prestations d'EcoCable Sports SA sont soumis aux présentes conditions générales, à l'exclusion de celles du client.

Tous les tarifs indiqués dans les offres d'EcoCable Sports SA sont valables pour une durée de 3 semaines, sauf stipulation contraire inscrite dans l'offre.

Le contrat est conclu dès acceptation écrite de l'offre par le client dans le délai de validité de l'offre, sous réserve de la réservation de date qui reste soumise aux dispositions de l'article 2.

2. Réservation :

Seul le paiement de l'acompte demandé confirme définitivement la réservation. À défaut du paiement de l'acompte dans les 10 jours, la réservation n'étant pas confirmée, EcoCable Sports SA se réserve le droit d'annuler l'offre à tout moment, sans indemnisation du client.

3. Objet des prestations :

3.1. Les prestations qui font l'objet du contrat sont celles décrites dans l'offre.

Sauf précision contraire dans les offres, aucun accompagnateur n'est spécifiquement prévu pour superviser les activités. Le client est seul responsable du respect du planning général de son programme et des transferts éventuels entre les activités.

3.2. EcoCable Sports SA ne pourra être tenue responsable des variations de conditions climatiques ou de toutes autres circonstances exceptionnelles qui entraîneraient l'annulation ou la modification des prestations décrites dans l'offre.

Sont ainsi notamment visées les circonstances suivantes :

- La pratique des sports de glisse tractés sur les téléskis nautiques, peut être exceptionnellement suspendue en cas de sécheresse, de crue, de gel important ou d'orage;
- La pratique des sports de glisse tractés sur les téléskis nautiques peut être perturbée par des incidents techniques concernant le câble. Dans ce cas, EcoCable Sports SA s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour adapter l'activité. S'il s'avère que celle-ci devait être raccourcie de manière significative, EcoCable Sports SA s'engage à ne pas facturer la partie non réalisée ;

Dans la mesure du possible, EcoCable Sports SA proposera une activité de remplacement dont le prix sera communiqué par écrit au plus tard le jour de l'activité, avant le début de celle-ci.

En cas d'annulation totale forcée, EcoCable Sports SA s'engage à rembourser l'acompte perçu. Aucun dédit supplémentaire ne pourra toutefois être réclamé.

3.3. Par ailleurs, EcoCable Sports SA et son personnel se réservent le droit d'interrompre momentanément ou définitivement tout programme au cours duquel la sécurité des participants ou de l'infrastructure ne pourrait être garantie, et ce, pour des raisons indépendantes de sa volonté et/ou suite au comportement inadéquat des participants qui ne respecteraient pas les règles de l'activité, auxquels cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé par le client.

4. Modifications des prestations sollicitées du client :

4.1. Après acceptation de l'offre et à partir de la troisième modification de programme et /ou du nombre des participants, une somme forfaitaire de 10 € TTC sera facturée pour chaque changement.

4.2. La facture finale sera établie sur base du nombre de participants précisé dans l'offre, ou communiqué par écrit au plus tard 15 jours calendrier avant la date de la prestation. La facture sera majorée des frais liés aux éventuels participants supplémentaires que le client aurait conviés en dernière minute.

4.3. Toute demande sur place de prestation supplémentaire sera facturée selon la grille tarifaire en vigueur.

5. Retards du client :

Tout retard de la part du client peut entraîner une diminution ou l'annulation du temps passé sur l'activité et/ou une diminution de la qualité du repas éventuel, sans que la responsabilité d'EcoCable Sports SA ne soit mise en cause et sans qu'aucune réduction de prix ou remboursement ne soit accordée.

6. Annulation par le client :

Toute annulation devra être notifiée par écrit. En cas d'annulation de la prestation par le client, celui-ci sera redevable des montants suivants :

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours à l'avance, une indemnité de dédit correspondant à 30% du montant total des prestations prévues sera dû, avec un minimum forfaitaire de 100€ ;
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours à l'avance, une indemnité de dédit correspondant à 100% des prestations prévues sera dûe.

7. Responsabilité et assurances :

7.1. EcoCable Sports SA est assurée en responsabilité civile exploitation. EcoCable Sports SA ne peut en aucun cas être tenue pour responsable pour des incidents ayant lieu suite à un usage inadéquat du matériel. La responsabilité d'origine contractuelle ou extracontractuelle liée à l'exécution du contrat est en toute hypothèse limitée au montant couvert par sinistre par cette assurance

7.2. Les activités se déroulent dans un milieu naturel. Chacun doit se comporter en personne normalement prudente et diligente et adapter son comportement aux circonstances.

S'il s'agit d'une activité physique, les personnes participantes doivent être en bon état de santé et ne souffrir d'aucune affection ou contre-indication à l'exercice de ladite activité.

EcoCable Sports SA décline toute responsabilité en cas d'accident dans le cadre du non-respect des règles de sécurité qui sont imposées, des prescriptions du règlement d'ordre intérieur et/ou des instructions du personnel d'EcoCable Sports SA.

7.3. Le client est responsable du matériel loué ou prêté. EcoCableSports SA se réserve le droit de facturer la réparation ou le remplacement du matériel dégradé suite à un usage non conforme.

8. Réclamations :

Toute réclamation à propos de la qualité des prestations d'EcoCable Sports SA devra impérativement être soumise et constatée le jour même de l'évènement par le responsable sur place ou le gestionnaire de votre dossier. Les plaintes transmises a posteriori seront considérées comme invérifiables et ne donneront droit à aucune réduction de prix, remboursement ou geste commercial.

9. Conditions de paiement :

Le client qui souhaite obtenir une facture doit le préciser lors de l'acceptation de l'offre. En toute hypothèse, tout document comptable devra être réclamé au plus tard le jour de la prestation et sera envoyé par voie postale dans les meilleurs délais.

En cas de demande tardive de l'établissement d'une facture, des frais administratifs de 40 € TTC pourront être réclamés.

Toute somme impayée à son échéance portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt au taux de 12% l'an jusqu'au jour complet du paiement.

En outre, la facture sera alors majorée de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 15%, avec un minimum de 100€.

Le paiement se fait par virement bancaire sur le n° de compte 001 6380125 26, au nom d'EcoCable Sports SA, 40 avenue des Chênes – 6001 Marcinelle (BIC : GEBABEBB - IBAN: BE59001638012526)

Le numéro de facture doit apparaître en communication.

10. Tribunaux compétents et loi applicable :

Toute convention entre EcoCable Sports SA et ses cocontractants est soumise à la loi belge. Tout litige relatif à l'exécution, la résolution ou l'interprétation de ces conventions sera de la compétence exclusive des tribunaux de Mons-division Charleroi et de la Justice de Paix du canton de Beaumont - Chimay - Merbes-Le-Château, Siège de Beaumont.